



Singapore Fintech Festival – 8 novembre 2021

Innovation numérique : quel rôle pour les banques centrales ?

Discours de François Villeroy de Galhau,

Gouverneur de la Banque de France

Contact presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr),
Déborah Guedj (deborah.guedj@banque-france.fr)

Mesdames, Messieurs,

C'est toujours un grand plaisir pour moi de m'exprimer au Singapore Fintech Festival, et je tiens à remercier ses organisateurs, Ravi Menon et la *Monetary Authority of Singapore* (MAS). Je vous parle aujourd'hui depuis Paris, mais j'attends avec impatience de pouvoir revenir à Singapour pour poursuivre nos échanges.

L'innovation n'est peut-être pas la première chose qui vient à l'esprit quand on pense aux banques centrales. Nos institutions existent depuis longtemps : la MAS vient de fêter ses cinquante ans – et je profite de cette occasion pour lui adresser mes félicitations pour ce *golden Jubilee* – et la Banque de France a plus de deux siècles d'existence. On nous associe davantage à la stabilité qu'à la disruption... Cependant, l'innovation numérique est en passe de bouleverser l'ensemble du système financier. Nous devons donc embrasser ces changements, tout en préservant un aspect central : la stabilité du système financier. Innovation et stabilité peuvent sembler contradictoires à court terme ; mais elles sont complémentaires via une valeur commune, une pierre angulaire : la confiance. La confiance du grand public dans la monnaie.

Pour une mise en œuvre efficace de ces deux principes d'innovation et de stabilité, un cadre de coopération est nécessaire. Je vais me concentrer ici sur la manière dont ces principes peuvent être mis en pratique, en examinant tout d'abord comment la réglementation peut traiter ces nouveaux risques, puis comment les banques centrales peuvent favoriser l'innovation, avec l'exemple des monnaies numériques de banque centrale.

**

I. Nouveaux risques, nouvelles règles ?

Les technologies numériques n'épargnent aucun aspect du système financier, comme le montre l'ordre du jour de ce Fintech Festival : paiements, finance décentralisée et banque ouverte (*open banking*), crypto-actifs, monnaie numérique de banque centrale, informatique quantique, etc. Ces technologies exercent une pression concurrentielle et une **telle incitation à innover est saine** : elle bouscule les inefficacités, contribue à améliorer les services et fait baisser les coûts. Les Fintechs sont des acteurs essentiels de la modernisation du secteur financier et j'invite les banques à saisir l'opportunité de participer plus systématiquement à cette transformation.

Permettez-moi de citer Joseph Schumpeter, qui a écrit que « la plupart des créations de l'intelligence ou de l'imagination disparaissent définitivement après une période qui varie d'une heure après le dîner à une génération. Certaines de ces créations échappent cependant à cette règle. » Les Fintech ont manifestement dépassé l'heure d'après-dîner et se rapprochent désormais du cap d'une génération. Je suis convaincu que les banques centrales ont un rôle primordial à jouer pour s'assurer que l'innovation numérique puisse apporter des bénéfices durables.

À ce sujet, l'émergence de la **finance décentralisée** soulève de nouveaux défis pour les cadres réglementaires classiques. Si elle n'est pas contrôlée, elle pourrait avoir pour conséquences une hausse de la volatilité, un manque de traçabilité ou une dilution de la responsabilité légale, un risque de concentration sur quelques infrastructures techniques, une protection insuffisante des clients et des investisseurs, pour n'en citer que quelques-unes. Je tiens à marquer mon désaccord avec l'idée que la confiance dans les règles et les institutions publiques puisse être remplacée par une quelconque « confiance algorithmique ».

Pour préserver la confiance dans la monnaie et la stabilité financière, il est donc nécessaire de disposer d'un cadre réglementaire « neutre vis-à-vis de la technologie », qui soit clair, équitable et équilibré ; avec un principe simple : « **mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles** » afin d'éviter à la fois les

risques excessifs et cachés, et l'arbitrage réglementaire. Mais c'est plus facile à dire qu'à faire ! Dans l'Union européenne, la proposition de législation relative aux marchés des crypto-actifs (***Markets in Crypto-Assets, MiCA***) a pour objectif de trouver le bon équilibre entre innovation et sécurité en réglementant les émetteurs de crypto-actifs et les fournisseurs de services. Elle doit être adoptée rapidement, mais nous devons également nous assurer que le corpus réglementaire européen ne laisse aucun vide juridique au vu des tendances les plus récentes.

La **cybersécurité** représente également un enjeu important pour maintenir la confiance. La numérisation accroît l'exposition – et par conséquent les vulnérabilités – aux cybermenaces, pour les institutions financières comme pour leurs clients et leurs fournisseurs de services. Le cyber-risque constitue non seulement un risque opérationnel majeur au niveau de l'entité, mais également un risque systémique pour le système financier dans son ensemble. Dans ce domaine, le projet de loi européen sur la résilience opérationnelle numérique (***Digital Operational Resilience Act, DORA***) examine comment renforcer et améliorer la sécurité informatique pour l'ensemble du secteur financier.

J'aimerais également mentionner le domaine de l'**intelligence artificielle**. Car la confiance tient au bon fonctionnement non seulement du système financier, mais également à celui des algorithmes, qui ne doivent pas produire de résultats indûment biaisés ou injustes. La Banque de France, en particulier notre organe de surveillance prudentielle, l'ACPR, a activement contribué à consolider le **cadre réglementaire européen pour l'IA**. L'ACPR a également mené cet été son premier **Tech Sprint sur l'explicabilité de l'IA**, qui a permis aux fournisseurs de technologie, aux Fintechs et aux acteurs du domaine au sens large de mettre en évidence le potentiel et les limites des méthodes explicatives concernant les modèles prédictifs de risque de crédit : les résultats de cette compétition amicale seront publiés sur notre site internet.

II. La MNBC constitue un domaine clef de notre travail de renforcement de l'innovation

Les **monnaies numériques de banque centrale (MNBC)** sont un des domaines clefs - si ce n'est *le* domaine clef - dont les enjeux sont particulièrement élevés : il appartient aux banques centrales de garantir la solidité de la monnaie, quelle que soit sa forme ! Dans ce domaine, la Banque de France est convaincue des avantages de l'apprentissage par la pratique. C'est pourquoi nous avons lancé en 2020 un programme visant à mener des expérimentations sur une MNBC de gros avec les Fintechs, les intervenants de marché publics et privés et d'autres banques centrales. Nos objectifs sont multiples ; avec des tests :

- portant sur plusieurs cas d'usage (règlement de titres, opérations transfrontières),
- et sur différents types d'instruments financiers (actifs tokenisés cotés et non cotés, émissions souveraines, paiements),
- à l'aide de différentes technologies (*blockchains* publiques ou privées, protocoles *open-source* ou propriétaires),
- et comme preuve de concept, mais également en conditions réelles.

Un rapport sur les résultats clefs de ce programme d'expérimentation sera publié aujourd'hui sur le site internet de la Banque de France.

L'expertise que nous avons acquise par le biais de ces expérimentations sera partagée avec l'Eurosystème, qui a lancé en juillet un travail d'investigation sur un euro numérique de détail (la décision d'entrer ou non en phase de réalisation sera prise courant 2023).

Les MNBC sont de fait un domaine où la coopération internationale est indispensable, pour des raisons d'efficacité des échanges transfrontières, mais aussi de stabilité financière et de souveraineté monétaire. En particulier, l'interopérabilité entre MNBC constitue un objectif d'importance cruciale.

La Banque de France a exploré ces aspects internationaux de manière empirique dans le cadre des expérimentations qu'elle a menées, en mettant en œuvre différentes configurations pour des dispositifs multi-MNBC, notamment avec la MAS, avec laquelle nous avons simulé des opérations transfrontières

impliquant plusieurs MNBC dans un réseau commun à Singapour et à la France. Nous avons également travaillé avec la Banque nationale suisse, le pôle d'innovation de la BRI ou la Banque centrale de Tunisie.

Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine très prometteur et je suis impatient de renforcer notre coopération avec nos partenaires du monde entier. La Banque de France aura à cœur de suivre attentivement les travaux très stimulants menés par le pôle d'innovation de la BRI avec la MAS ainsi qu'avec les banques centrales de Malaisie, d'Australie et d'Afrique du Sud pour le développement de prototypes de plateformes partagées pour les opérations transfrontières utilisant plusieurs MNBC (« projet Dunbar »).

**

Nous avons encore beaucoup de travaux à mener à bien ensemble. Je vous souhaite un excellent Fintech Festival et j'attends avec impatience nos réalisations communes.

Je vous remercie de votre attention.